



Union Syndicale **Solidaires 21**

Dijon, le 24 mai 2024,

EDITO DIJON : suspension de la mobilisation du jour mais pas du combat !

Notre organisation syndicale accompagne depuis plusieurs jours, un salarié qui était menacé de licenciement. Pour le soutenir, nous avons souhaité rencontrer le directeur d'exploitation de l'établissement l'Edito Dijon et lui avons rédigé une multitude de courriels pour lui proposer une sortie par le haut dans cette affaire.

Evidemment, aucune réponse de ce directeur qui s'est même permis le luxe d'annuler un rendez-vous avec notre organisation syndicale 10 minutes avant l'heure de la rencontre. Néanmoins, nous ne sommes pas surpris du procédé tant nous avons découvert des dysfonctionnements dans cet établissement et des difficultés à maîtriser les procédures (notamment en droit du travail).

Ce refus de dialogue de l'établissement a conduit à une mobilisation syndicale devant l'établissement le vendredi 17 mai 2024 contraignant l'établissement à fermer sa terrasse et à voir son chiffre du jour diminué fortement. **La terrasse est fermée, comme le dialogue social dans l'entreprise.**

Une nouvelle mobilisation était prévue ce jour mais la situation a évolué, et pour le moment, nous considérons comme non-opportun de maintenir le rassemblement ce soir. **Surtout, nous faisons le choix d'accompagner le salarié dans une démarche judiciaire pour qu'il obtienne le respect de ses droits ! Le combat va donc se poursuivre devant les tribunaux !**

Aussi, nous tenions à indiquer que depuis janvier 2024, notre organisation syndicale reçoit près de 30 sollicitations par mois de salarié.e.s en souffrance au travail, maltraité.e.s ou tout simplement licencié.e.s. Il y a une très forte augmentation des demandes ce qui est un signal loin d'être anodin et qui démontre surtout que l'Assurance-Chômage est plus que jamais essentielle !

Enfin, la situation de l'Edito Dijon, tout comme d'autres, **démontrent la nécessité absolue de recruter massivement des inspecteurs.trices du travail pour faire respecter la réglementation et le cadre des procédures !** Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où les organisations syndicales se retrouvent à faire un premier filtre avant une intervention de l'inspection du travail, cela n'est pas normal et surtout ça renforce la possibilité pour les mauvais employeurs d'agir à leur guise.

Face aux patron.ne.s, Faisons vivre notre solidarité et soyons solidaires !

NE RESTE PAS SEUL.E, FACE AU PATRON, AUX HIÉRARCHIES

SYNDIQUE-TOI !

Union Syndicale
Solidaires

